

COMPTE-RENDU  
DU COMITE SYNDICAL  
DU 31 janvier 2023

Membres en exercice : 51	Membres présents : 35	Membres ayant pris part au vote : 42
--------------------------	-----------------------	--------------------------------------

Convocation du 19 janvier 2023

L'an deux mille-vingt trois, le trente et un janvier à 18h30, les membres du comité syndical se sont réunis à SAINT-JEAN DE RIVES (salle des fêtes) sur la convocation qui leur a été adressée par le Président.

**Étaient présents pour la Communauté de communes Tarn-Agout** : M. **SERIN** commune d'AMBRES, M. **HIEST** et **Mme LAPUELLE** commune d'AZAS, **Mme ALBERT** et **M. REYNAUD** commune de BANNIERES, **MM PATIER et YODALE** commune de BELCASTEL, **Mme BOUQUET** commune de GARRIGUES, **M CATALA** commune de LABASTIDE ST GEORGES, **Mme AZEMAR** commune de LACOUGOTTE CADOUL, **Mme GIRARD-BRADFORD** et **M. CREMOUX** commune de LUGAN, **Mme GUIDEZ** et **MM. BONHOMME et LAMOTTE** commune de LAVAUR, **MM. BERBIE et PODOLSKY** commune de MARZENS, **Mme DUCELLIER** et **M. CHIESA** commune de MASSAC SERAN, **Mme CALABRO** commune de MONTCABRIER, **Mme PARAYRE** commune de SAINT AGNAN, **Mme SOULA et M BEL** commune de SAINT JEAN DE RIVES, **MM. ARMENGAUD et CORMIGNON** commune de SAINT LIEUX LES LAVAUR, **MM. CABARET et CAPUS** commune de SAINT SULPICE, **Mme AIT CHADI** commune de TEULAT, **Mme MANZONI et M GAU** commune de VEILHES, **M. BOUYSSOU** commune de VILLENEUVE LES LAVAUR, **M. JAUSELY** commune de VIVIERS LES LAVAUR.

**Étaient présents pour la Communauté Gaillac-Graulhet Agglomération** : **MM. SOUBREVIE et TURLAN** commune de GIROUSSENS.

**Était présent pour la Communauté de communes VAL AÏGO** : **M. JOVIADO** commune de BUZET SUR TARN.

**Avaient donné pouvoir** : **Mme BOULOC** à **M SERIN**, **Mme BODU** à **Mme BOUQUET**, **M REX** à **Mme AZEMZAR**, **M SAADI** à **M CABARET**, **M JULIE** à **Mme AIT CHADI**, **Mme FERRE** à **M BOUYSSOU**, **M TENAGAL** à **M TURLAN**.

**Étaient excusés** : **M DE SAINT BLANQUAT**, **Mme REDOULES**, **M DEMETZ**, **M RIGAL**, **Mme GAXET**, **Mme SAEZ**.

**Étaient absentes** : **Mme ESPARBIE**, **Mme BRABANT**, **M FILIPPI**

Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Gaillac était présent.

M. POUS, directeur Coved, était présent.

M. GAU est nommé secrétaire de séance.

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 décembre 2022**

Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical s'il y a des observations sur le projet de compte-rendu de la précédente réunion du mardi 13 décembre 2022.

Aucune observation n'est relevée.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **ADOPTE** le compte-rendu.

## COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Président informe le comité syndical que les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 ont été réalisées par Monsieur le Trésorier et que le Compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte administratif du SMICTOM.

Monsieur le Président invite Monsieur le Trésorier à présenter le Compte de gestion.

Monsieur le Trésorier précise que ce dernier retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte administratif. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de l'établissement local.

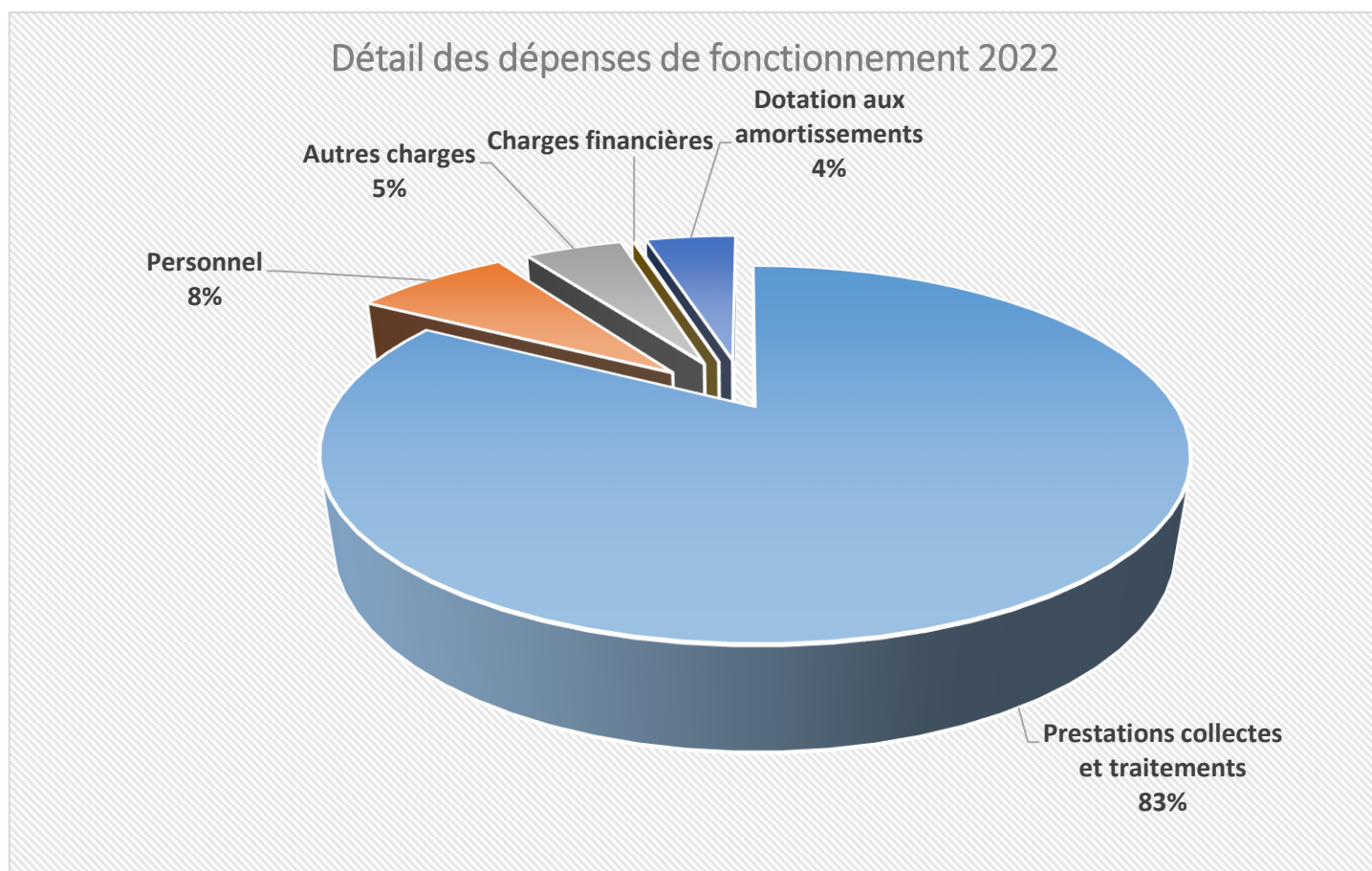
	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	Prévisions	5 662 333, 37 €	Prévisions	506198,53 €
	Réalisations	5 889 014, 13 €	Réalisations	308 272,52 €
Dépenses	Prévisions	5 662 333, 37 €	Prévisions	506198,53 €
	Réalisations	5 402 756, 35 €	Réalisations	380 702,75 €
Résultat	486 257, 78 €		-72 430,23 €	

Considérant la concordance de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président et du Compte de gestion du receveur, Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 de M le Trésorier.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Collectivité	SMICTOM REGION DE LAVAUR	Données à saisir en jaune	
<i>résultat de la gestion</i>		<b>2022</b>	
		Investissement	Fonctionnement
Res clôture	2021	208 965,27 €	156 904,43 €
Part affecté à l'investissement en (titre au compte 1068 )	2022		- €
Resultat de la gestion	2022	-72 430,23 €	486 257,78 €
<i>pour information Résultat cumulé de la gestion 2022</i>		413 827,55 €	
Resultat de clôture de l'exercice	2022	136 535,04 €	643 162,21 €
<i>pour information Résultat à la fin de la gestion 2022</i>		779 697,25 €	
<i>total</i>			
Restes à réaliser	2022	RAR rec - €	
		RAR dep - €	
besoin de financement de la Section d'Investissement		-136 535,04 €	négative donc = 0
<i>aide pour l'élaboration de la délibération d'affectation du résultat</i>			
<b>Projet d'affectation du résultat 2022 sur exercice 2023</b>			
Affectation de résultat (à minima-1068 obligatoire)	Excédent fonctionnement capitalisé	1068	- €
	Report à nouveau (cpte110)	002	643 162,21 €
<i>aide pour l'élaboration du projet de budget 2023</i>			
<b>BUDGET 2023</b>			
Affectation de résultat (à minima-1068 obligatoire)	Résultat d'investissement reporté	001	136 535,04 €
	Excédent fonctionnement capitalisé	1068	- €
	Report à nouveau (cpte110)	002	643 162,21 €
Restes à réaliser		RAR rec - €	
		RAR dep - €	

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

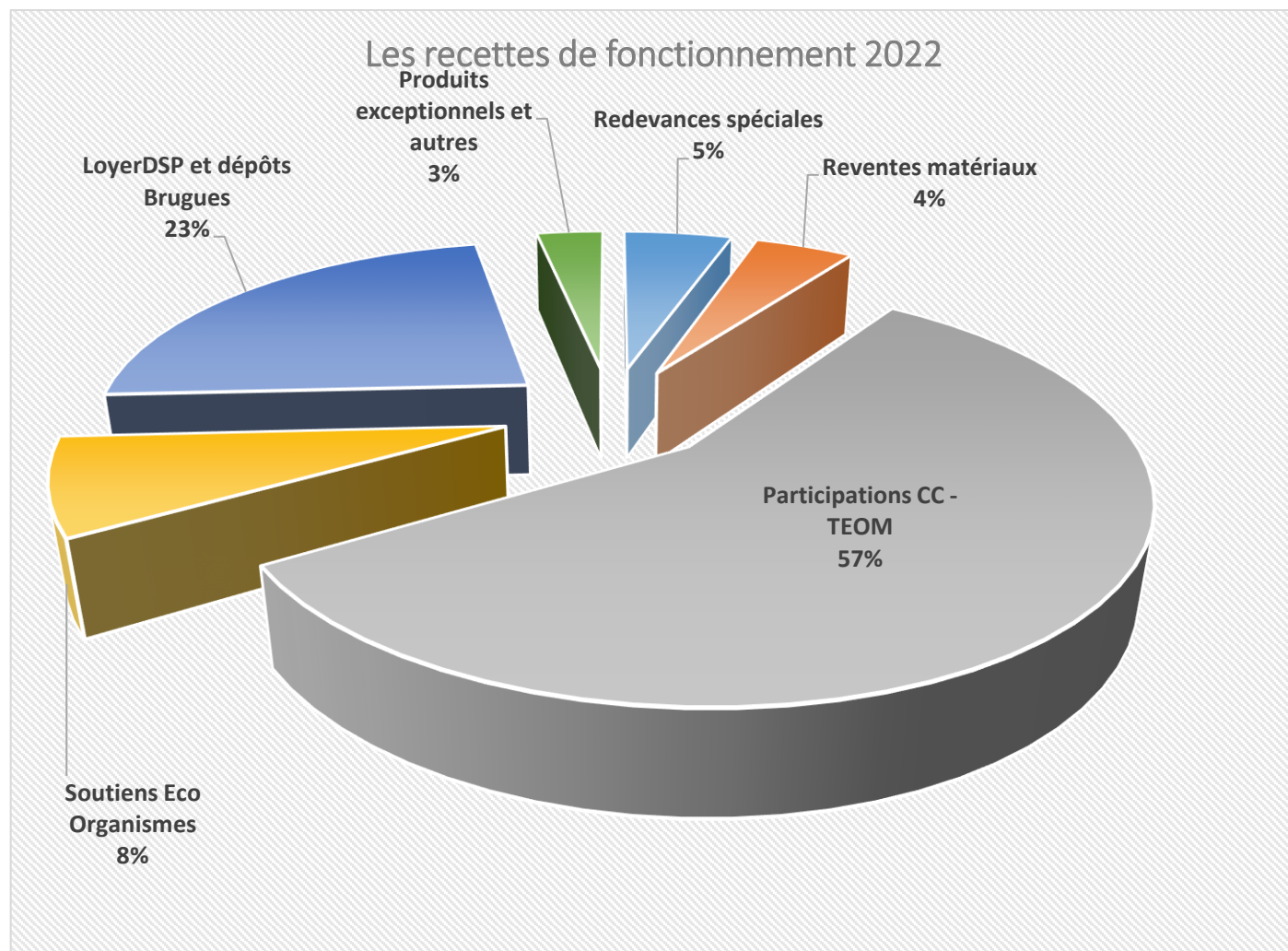


### Dépenses de Fonctionnement

Chapitre de dépense	CA 2022
<b>Prestations collectes et traitements</b>	<b>4 484 221,67</b>
<b>Personnel</b>	<b>403 668,58</b>
<b>Autres charges</b>	<b>260 357,39</b>
<b>Charges financières</b>	<b>5 940,99</b>
<b>Charges exceptionnelles et divers</b>	<b>7 000,00</b>
<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>241 567,72</b>
<b>Virement section d'investissement</b>	<b>0</b>

Les prestations de collecte représentent plus de 83% de nos dépenses de fonctionnement. Il s'agit à 97 % des dépenses de collectes et de traitement payées à la société COVED Environnement. Aussi, au global, 80% de nos dépenses de fonctionnement sont versées à la société COVED.

# Recettes de Fonctionnement 2022



Type de recette	CA 2022
Redevances spéciales	298 090,56
Reventes matériaux	270 959,01
Participations CC - TEOM	3 334 390,60
Soutiens Eco Organismes	463 011,94
LoyerDSP et dépôts Brugues	1 340 456,58
Produits exceptionnels et autres	182 105,44
	5 889 014,13

En 2022, la TEOM par habitant s'est donc élevée à 88€ par habitant comme prévu au BP 2022. Rappelons que L'Ecoût moyen par habitant au niveau national se situe entre 115 et 120 € par habitant.

# Bilan 2022 de la section de fonctionnement

CA 2022

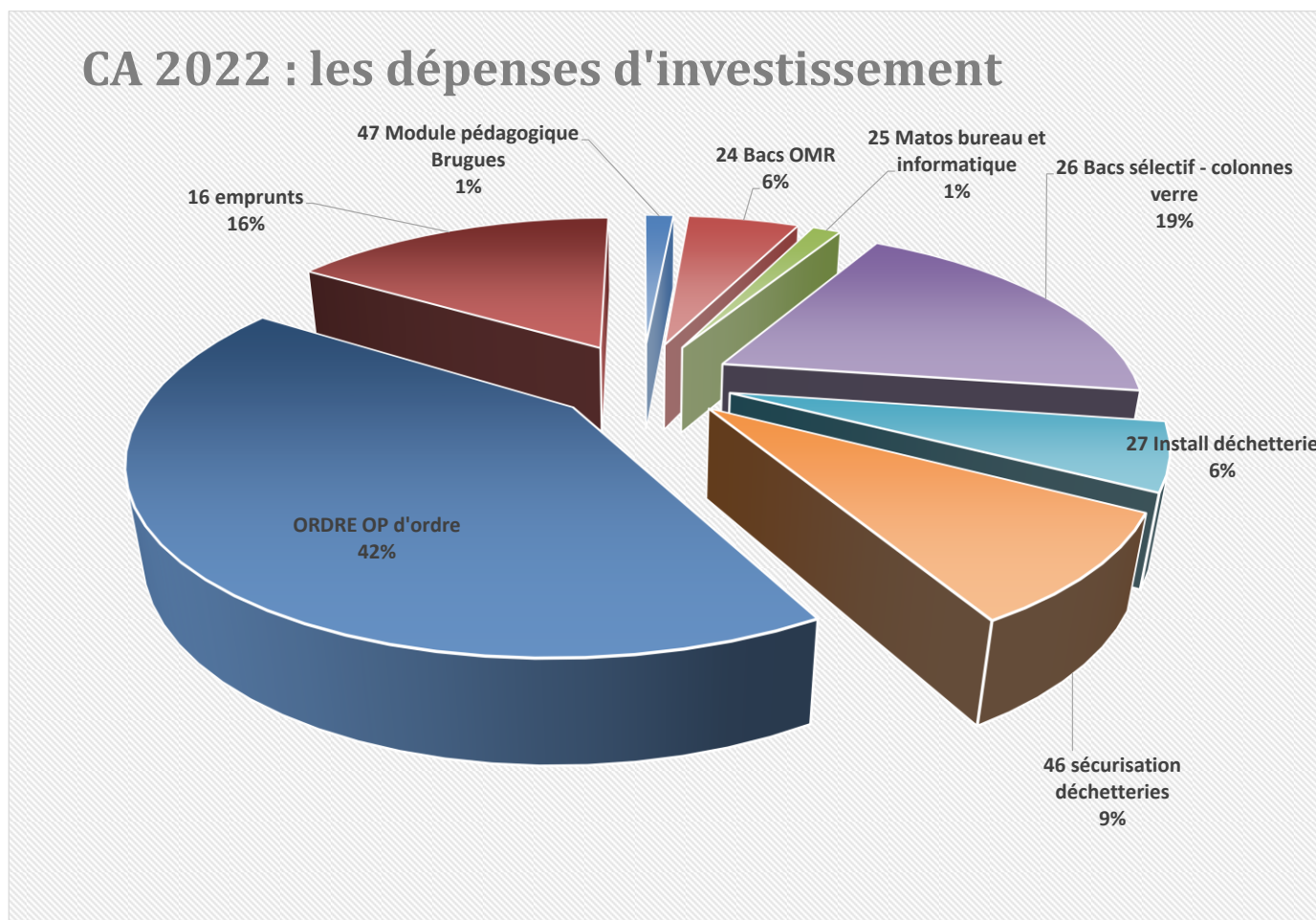
## FUNCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
naire	CA 2022	Chapitre et descriptif sommaire	CA 2022
11 - Charges à caractère général	4 698 466,57	13 - Rembt sur charges	19 339,27
12 - Personnel	403 668,58	70 - Redevances spéciales et revente matériaux	569 049,57
65 - Indemnités élus	46 112,49	74 - Participations EPCI TEOM (usagers)	3 334 390,60
66 - Emprunts	5 940,99	74 - Soutiens ADEME et CITEO	464 861,20
67 - Charges exceptionnelles	7 000,00	75 - Loyer COVED, professionnels, communes	1 340 456,58
OP d'ordre	-	73, 77 et 78	894,06
23 - Virement section invest	-	042 OP ORDRE	160 022,85
42 - Dotation amortissements	241 567,72	<b>TOTAL recettes de l'exercice</b>	<b>5 889 014,13</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 402 756,35</b>	TOTAL dépenses de l'exercice	5 402 756,35
		<b>Excédent/Déficit de l'exercice</b>	<b>486 257,78</b>
		Report de N-1	156904,43
		Affectation du résultat 1068	
		Report N+1	643 162,21

section de fonctionnement qui termine en excédent de plus de 485 000 € avec pour explications :

- Impact fort du nouveau règlement de déchetterie qui génère une économie annuelle de 100 000 € par rapport à la prospective (près de 4000 tonnes détournées).
- Reprise sur amortissement exceptionnelle de plus de 145 000 € sur cet exercice 2022, non renouvelable.
- Recettes supérieures aux prévisions sur le loyer de la DSP en raison de fortes revalorisations économiques du loyer par tonne (+14% entre janvier et décembre 2022). Comme l'essentiel des dépôts s'est fait sur la seconde partie de l'année nous avons un gain par rapport à la prospective de près de 200 000 €.

# Dépenses d'investissement 2022



CA 2022		
47	Module pédagogique Brugues	5 316,00
24	Bacs OMR	20 971,20
25	Matos bureau et informatique	5 331,40
26	Bacs sélectif - colonnes verre	72 823,70
27	Install déchetterie	21 504,86
46	sécurisation déchetteries	34 042,09
ORDRE	OP d'ordre	160 022,85
16	emprunts	60 690,65

## CA 2022

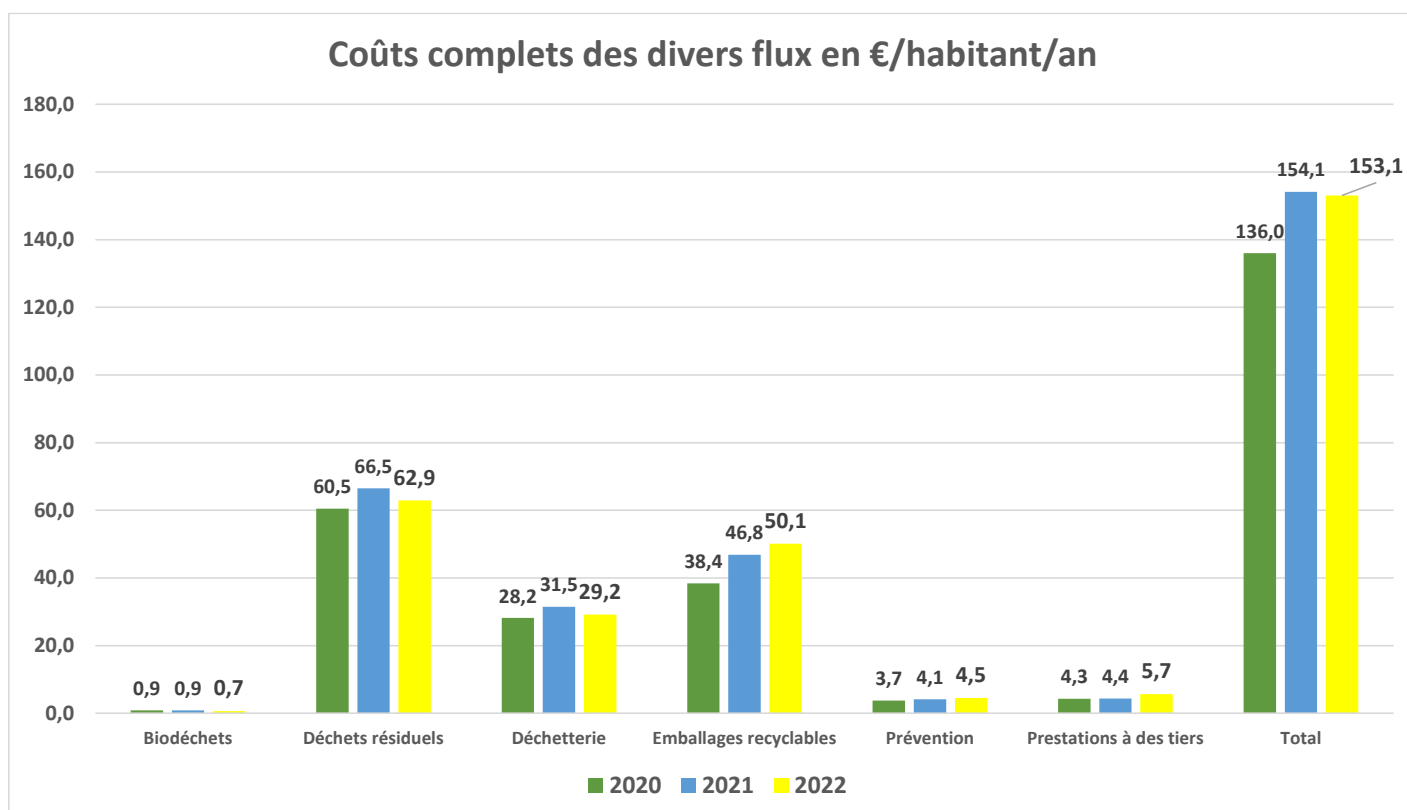
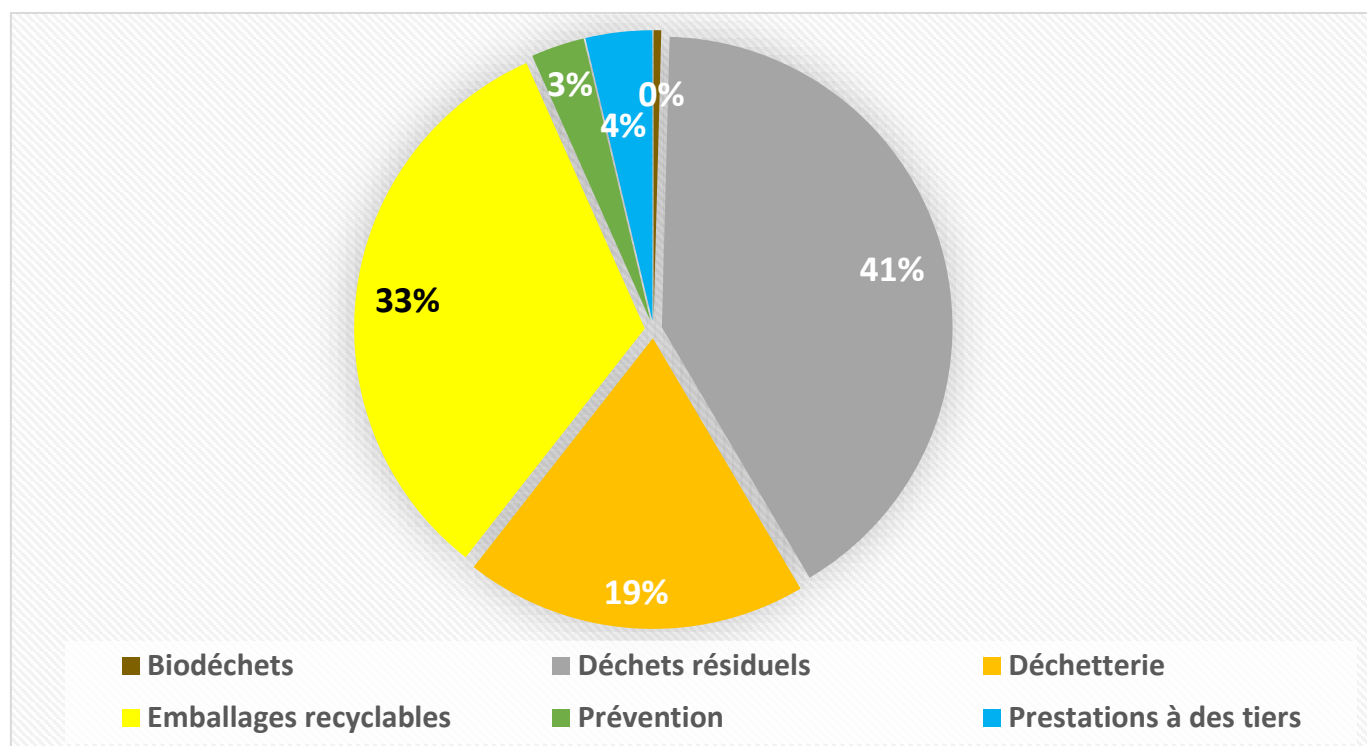
### INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATION ET/OU ARTICLES	CA 2022	Chapitre et descriptif sommaire	CA 2022
21 - TERRAINS	-	13 - Reversement frais études	-
24-BACS OMR	20 971,20	10 - FCTVA	66 704,80
25-INFORMATIQUE	5 331,40	1068	-
26-BACS SELECTIFS	72 823,70	21 - Virement de la section de fonctionnement	-
27-INSTALL DECHETTERIE	21 504,86	24-Produits des cessions	0
34-ENTRETIEN DECHETTERIE ST SULPICE	-	40 - Dotation amortissements	241 567,72
35 - Véhicules	-	Emprunt	0
38 Achat engin de compacton	-	TOTAL	308 272,52
45 Arrêté Brugues	-	REPORT N-1	
46 Sécurisation déchetteries	34 042,09	21 - immob corpo	-
47 Parcours pédagogique Brugues	5 316,00	<b>TOTAL RECETTES de l'exercice</b>	<b>308 272,52</b>
16 - Emprunts	60 690,65	Dépenses de l'exercice	380 702,75
13		Excédent/Déficit de l'exercice	<b>- 72 430,23</b>
Divers OP d'ordre	160 022,85	REPORT N-1	208965,27
<b>VESTISSEMENT</b>	<b>380 702,75</b>	A reporter en N+1	136 535,04

# ANALYSE DES DEPENSES TOTALES 2022 PAR FLUX METIER

« Poids financier » 2022 des divers services (fonctionnement et Investissement)

Le nouveau règlement intérieur en déchetterie est venu fortement impacté le poids de ce service entre 2021 et 2022.



Le coût global des dépenses 2022 se monte donc à 153 € par habitant (base 37 707 habitants au 01/01/2023). La TEOM imputée sur la même période a été de 3 334 000 € soit environ 88 € par habitant (58 % des dépenses totales). Comme prévu dans la prospective la hausse des taux 2022 s'est traduite par une augmentation de moins de 12 € par habitant l'an passé. Pour la première fois depuis des années le coût complet par habitant a baissé en 2022.



Ainsi informé et après en avoir délibéré, à l'unanimité le comité syndical approuve le compte administratif 2022.

### **BUDGET PRIMITIF 2023**

<b>BP 2023</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre et descriptif sommaire</b>	<b>Vote BP 2023</b>	<b>Chapitre et descriptif sommaire</b>	<b>Vote BP 2023</b>
11 - Charges à caractère général	5 479 350,00	13 - Rembt sur charges	1 000,00
12 - Personnel	472 000,00	70 - Redevances spéciales et revente matériaux	476 116,19
65 - Indemnités élus	55 350,00	74 - Participation EPCI et FCTVA	3 697 060,00
66 - Emprunts	9 300,00	74 - Soutiens ADEME et CITEO	400 000,00
67 - Charges exceptionnelles	9 750,00	75 - Loyer COVED, professionnels, communes	1 050 000,00
22 - Dépenses imprévues	3 000,00	77 et 78	12 195,68
23 - Virement section invest	-	TOTAL	5 636 371,87
42 - Dotation amortissements	250 784,08	REPORT N-1	643 162,21
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 279 534,08</b>	<b>TOTAL RECETTES CUMULEES</b>	<b>6 279 534,08</b>

Pour ce qui est de cette section de fonctionnement les prévisions sont strictement conformes aux orientations budgétaires validées le 13/12/2022.

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement la principale charge se situe sur le compte 611, elle concerne l'ensemble des prestations de collectes et de traitements des déchets. On retrouve ici les prestations facturées par la société Coved Environnement dans le cadre de la délégation de service public mais aussi celles facturées par Séché environnement pour les déchets ménagers spécifiques, déchets toxiques (non couverts par l'Eco-organisme ECO-DDS). Nous avons pris en compte la hausse de TGAP de 11€HT/Tonne ainsi que le surcoût du tri des emballages en raison de l'extension des consignes de tri au premier janvier de cette année.

Pour ce qui est des produits de fonctionnement la principale recette provient de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui transite par les EPCI qui adhèrent au syndicat. La prévision budgétaire est là aussi conforme au débat d'orientations budgétaires. C'est à dire que nous faisons le choix, compte tenu des très bons résultats de la gestion 2022 de limiter la hausse des taux à 3 % contre les 6,22 % prévus dans cette prospective.

Rappelons que ces bons résultats de gestion sont le résultat cumulé :

- Du nouveau règlement de déchetterie (baisse de 4000 tonnes des tonnages).
- Des opérations de broyage (plus de 500 tonnes détournées)
- Des opérations de prévention
- De la baisse conjoncturelle des tonnages de déchets non valorisables (-8% entre juin et décembre)
- De la rigueur de gestion en matière de fonctionnement.

Le choix de limiter notre hausse des taux est aussi induit par la prévision de révision des bases du foncier (LOLF 2023) qui serait de 7,1% en 2023.

Cette hausse de 3% des taux représentera environ 2,5 € par habitant.

Rappelons pour ces produits de fonctionnement que nous restons très prudents sur les recettes issues de la revente des matériaux car les cours se sont effondrés depuis le mois d'août 2022.

BP 2023			
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OPERATION ET/OU ARTICLES	Vote BP 2023	Chapitre et descriptif sommaire	Vote BP 2023
21 - TERRAINS	-	13- Rbt	-
24-BACS OMR	84 123,44	10 - FCTVA	19 000,00
25-INFORMATIQUE	10 000,00	16 Emprunt	-
26-BACS SELECTIFS	100 000,00	1068 - Affectation	-
27-INSTALL DECHETTERIE	80 000,00	24-Produits des cessions et except	0
35-ACQUISITION VEHICULES	-	40 - Dotation amortissements	250 784,08
Travaux siège social	-	TOTAL	269 784,08
Achat engin de compaction	-	REPORT N-1	136 535,04
Arrêté des Brugues	-	Virement section Fct	-
sécurisation déchetteries	20 000,00		
Module pédagogique Brugues	10 000,00		
Composteurs collectifs	25 000,00	<b>TOTAL RECETTES CUMULEES</b>	<b>406 319,12</b>
Amortissement subventions	12 195,68		
16 - Emprunts	65 000,00		-
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>406 319,12</b>		-

Sur la section d'investissement rien de particulier à signaler il s'agit d'un budget habituel qui prévoit le renouvellement de fournitures (bacs) ou des travaux dans nos déchetteries.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, à l'unanimité le comité syndical approuve le budget primitif 2023.

### CONVENTION AVEC REFASHION

Monsieur le Président indique au Comité Syndical qu'ECO TLC, l'éco organisme en charge de la récupération des textiles usagés, a changé de nom durant l'ancienne convention pour devenir REFASHION. Cet éco organisme a toujours pour mission de soutenir la mise en place de la collecte des textiles, linges et chaussures (TLC). Son agrément est arrivé à échéance le 31 décembre 2022.

La convention qui lie le syndicat à REFASHION doit être renouvelée. Une nouvelle convention type « collectivité » validée par les instances représentatives des Collectivités est proposée au syndicat.

Cette convention prendra effet, et pour une durée de 5 ans, à partir du 1 janvier 2023.

Elle ne comporte que très peu de modifications puisqu'elle s'appuie sur un cahier des charges inchangé. Les modalités de soutiens et les obligations de chacune des parties sont identiques.

Après cette présentation et après discussions le Comité Syndical, à l'unanimité :

- D'APPROUVER, telle qu'elle est présentée, la convention pour la collecte des Textiles, Linges et Chaussures à conclure avec l'éco organisme REFASHION à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- D'HABILITER Monsieur le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à cette décision, notamment ladite convention ainsi que ses éventuels avenants.

### BILAN ASSOCIATION ECOLIBRIS

Dans le cadre de notre soutien au réemploi le SMICTOM a décidé l'an passé de soutenir financièrement la jeune association L'ECOLIBRIS basée à Saint Sulpice la Pointe. Cette dernière est donc venue en séance pour présenter son bilan et ses perspectives. Le bilan complet est donc présenté à tous les membres présents et en voici les éléments clefs :

# Gestion Financière (1/3)



## 1. Bilan Financier:

DEPENSES	MONTANT (€)	OBSERVATIONS / HYPOTHESES	REVENUS	MONTANT (€)	OBSERVATIONS / HYPOTHESES
<b>ACHATS</b>	<b>2 722,60 €</b>		<b>AUTRES REVENUS</b>	<b>377,34 €</b>	
Achat de marchandises	1 855,57 €	Equipement Recyclerie	Adhérents	321	
Fournitures de bureau	313,11 €		Remboursement bancaire	56,34	
Publicité-communication	553,92 €		<b>DONS</b>	<b>92,00 €</b>	
<b>AUTRES DEPENSES</b>	<b>4 109,12 €</b>		Dons association	92	
Participation événements	30,00 €		<b>SUBVENTIONS ET COTISATIONS</b>	<b>7 012,00 €</b>	
Perte facturation encaissement	1,12 €		Cotisations Adhérents	12	
Retraits	180,00 €		Subventions collectivités et autres	7000	2000€ Mairie versé en fin d'exercice 2021
apport et reprise	3 898,00 €	Récupération Apports personnels initiaux Despessailles	<b>VENTES</b>	<b>15 951,55 €</b>	
<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 172,94 €</b>		Vente ECOloc	99	
Caution	2 900,00 €	Entrée dans les lieux Local	ventes recyclerie	15852,55	
Courrier	13,99 €				
Electricité,eau	602,59 €				
Entretien et réparation	389,58 €				
Essence	95,61 €				
Frais bancaires	111,20 €				
Locations	16 500,00 €				
Primes d'assurance	361,49 €				
Télécommunication	198,48 €				
<b>Total des Charges</b>	<b>28 005 €</b>		<b>Total des Produits</b>	<b>23 433 €</b>	
			<b>Résultat 2022</b>	<b>- 4 572 €</b>	sachant que -8 654 € liés à l'entrée dans les lieux

libris- Bilan Moral 2022 - Janvier 2023

4

# Nos Partenaires: le SMICTOM (3/5)



## 2) Indicateurs de suivi des actions vis-à-vis des objectifs de la convention

INDICATEUR	RESULTAT
Nombre d'utilisateurs rencontrés en déchetterie par permanence	<b>367 usagers rencontrés</b> <b>43 permanences</b> d'une durée totale <b>126 heures</b> cf. annexe « Bilan des Pesées 2022»
Tonnages détournés en déchetterie (voir Article 7).	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>4002 kg</b> collectés en déchetterie</li> <li>&gt; <b>3 341 kg</b> collectés en magasin direct au magasin</li> <li>&gt; <b>2 711 kg</b> issus de collectes avant ouverture du magasin</li> </ul> <b>Total 10 054 kg</b> collectés cf. annexe « Bilan des Pesées 2022»
Tonnages globaux vendus par la Recyclerie	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>3109 kg</b> vendus en magasin</li> <li>&gt; <b>71 kg</b> gratuits via notre <b>boîte à dons</b></li> <li>&gt; <b>283 kg</b> d'électroménagers défectueux transférés à l'Ass <b>Boîte à Utiles</b></li> <li>&gt; <b>408 kg</b> utilisés pour <b>l'aménagement du magasin</b></li> </ul>
Tonnages non valorisés	cf. Tableau du document « Bilan des Pesées 2022» en annexe Nous ne ramenons pas d'objet à la déchetterie hormis des vêtements que nous pouvons détourner et qui seront retraités par la SRCE
Taux de valorisation	95 %
Nombre et fréquentation des événements organisés autour du réemploi en partenariat	Se reporter aux pages <b>34</b> « Bilan des Activités »

L'Écolibris- Bilan Moral 2022- Janvier 2023

9

# Annexe

## Bilan des pesées 2022 (1/2)



OBJETS DETOURNÉS	TOTAL POIDS EN KG JANVIER A DECEMBRE 2022	OBSERVATIONS
COLLECTE DECHETTERIE	4 002	
COLLECTE EN DIRECT POUR VENTE / AMENAGEMENT BOUTIQUE / DONS AU TRES ASSOS <b>À PARTIR DE FÉVRIER</b>	3 341	
<b>SOUS-TOTAL COLLECTES</b>	<b>7 343</b>	
COLLECTE EN DIRECT POUR VENTE / AMENAGEMENT BOUTIQUE / DONS AU TRES ASSOS <b>JANVIER 2022</b>	2 711	Ce poids important correspond aux collectes faites Sur plusieurs mois avant l'ouverture du magasin
<b>TOTAL COLLECTES</b>	<b>10 054</b>	

OBJETS REMIS DANS LE CIRCUIT	TOTAL POIDS EN KG JANVIER A DECEMBRE 2022
AMÉNAGEMENT BOUTIQUE JANVIER 2022	408
VENTE BOUTIQUE	3 109
BOITE À DONS	71
DONS BOITE A UTILE	283
EVENEMENTS : VENTES RECUP'A FAIRE	218
<b>TOTAL REMIS DANS LE CIRCUIT</b>	<b>4 089</b>

# Annexe

## Bilan des pesées 2022 (2/2)



EVENEMENTS	TOTAL POIDS EN KG JANVIER A DECEMBRE 2022	QUANTITES COLLECTEES
CLEAN UP DAY	538	<p>DECHETS:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 384 canettes</li> <li>- 79 bouteilles en verre</li> <li>- 235 bouteilles en plastique</li> <li>- 5455 MEGOTS</li> </ul> <p>SOIT:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 6 BACS DE RECYCLABLE</li> <li>➤ 250 KG D'ENCOMBRANTS</li> <li>➤ 288 KG DE DECHETS MENAGERS</li> </ul>

BILAN COLLECTE EN DECHETTERIE DE JANVIER A DECEMBRE 2022	
POIDS COLLECTE (TONNAGE DETOURNE)	4 002
NOMBRE D'USAGERS RENCONTRES SUR SITE	367
NOMBRE DE PERMANENCES	43
TEMPS SUR PLACE EN HEURE	126
NOMBRE DE BENEVOLES	95

# 07 Projets à Venir en 2023



1. **Comment faire évoluer les conditions pratiques mettant en œuvre le partenariat SMICTOM afin d'améliorer ses support actif du personnel de la déchetterie pour mettre de côté les produits en bon état Mise à disposition d'un lieu de stockage permanent sur site.**
2. **Augmentation du nombre de bénévoles actifs :**  
19 bénévoles sont en cours de recrutement et de formation, en vue de renforcer la couverture des plages horaires actuelles de la boutique
3. **Changement de locaux pour agrandir ~~de~~ la surface de la boutique et / ou réduire les charges locatives**  
De nombreuses actions sont menées avec les acteurs économiques locaux et avec la mairie.
4. **Augmenter la visibilité de la Recyclerie, par le lieu, les enseignes, la communication notamment numérique.**
5. **Développement d'un lieu associatif consacré aux actions de l'association et aux ateliers externes favorisant l'emploi local.**  
Travail préalable sur la communication et le projet associatif avec nos partenaires (Atelier DIY, Café Repare, ...)  
Proposition émise auprès de l'ARCB pour initier nos 1er café répare chez des commerçants hôtes.
6. **Emploi à temps partiel local en vue d'élargir les périodes / jours d'ouverture de la boutique.**  
A l'étude sur la faisabilité, les solutions de financement

## QUESTIONS DIVERSES

M Pattier demande si nous sommes bien sûrs de ne pas avoir plus de dépôts sauvages avec le nouveau règlement de déchetterie et les horaires d'été.

M Joulié lui indique qu'au contraire, c'est l'été, avec les horaires adaptés que nous avons le plus de fréquentation. Pour ce qui est des dépôts sauvages nous n'avons pas plus de signalements par les communes (ni par les forces de gendarmerie) et pour ce qui est des professionnels, ils se sont organisés, achat de broyeurs, compost, changement de pratiques.

M Serin demande si les composteurs collectifs peuvent répondre aux obligations de tri des biodéchets de 2024 pour les communes et qui s'en occupe.

M Joulié lui répond que notre territoire répond déjà aux exigences réglementaires grâce à l'ambitieux programme de compostage domestique initié dès 2007. Pour ce qui est des composteurs collectifs il y a déjà des programmes actés pour 2023 mais nous restons à la disposition et à l'écoute des communes pour d'autres projets.

M Serin demande si l'on a des premiers retours des chiffres avec les nouvelles extensions de consigne de tri.

M Joulié indique que sur janvier les déchets résiduels sont en baisse de -10% par rapport à janvier 2022. Pour ce qui est des tonnages de sélectif nous ne les aurons que mi-février. Certains usagers demandent des bacs de tri plus gros ou alors une inversion des collectes OMR et sélectives. Cette inversion est complexe car ne passer que tous les 15 jours pour le résiduel poserait des problèmes avec les chaleurs estivales. De plus le règlement sanitaire départemental ne le prévoit pas. L'idée est de demander aux gens un temps d'adaptation car changer le bac implique d'arriver à le stocker dans son garage, abri, etc. Théoriquement, pour une famille jusqu'à 5 personnes le volume de 240 litres suffit. Il faut bien plier ses cartons et empiler les pots de yaourt...

Mme Lapuelle demande si pour les capsules de café il faut enlever le café avant de les mettre au bac de tri.

M Joulié lui indique que ce n'est pas la peine. Les centres qui revalorisent ces capsules le font directement...

Monsieur le Président indique que le prochain comité syndical aura lieu le mardi 18 avril 2023 à 18h30 à la Communauté de communes Tarn-Agout à Saint Sulpice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.